



P 1805

ID 4992

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Nico PRIM

Luxembourg, le 1^{er} mars 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1805 – Aussetzung der Sozialabgaben der Horeca

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 février 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1757 - SUPPRESSION DES COTISATIONS SOCIALES POUR LES SECTEURS DE L'HORECA, déposée le 12.01.2021. Partant votre demande est irrecevable en raison de l'article 168, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés